# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°77 sa.orleans-tours @snuep.fr # 06.28.34.66.26

Site: orleans.snuep.fr

# ÉDITO: LE MAÇON MACRON

La sidération. C'est ce qu'ont provoqué les annonces concernant la voie pro, le 4 mai dernier, par notre ministre de l'Éducation nationale Pap N... euh non, E. Macron. L'omni-président endossant tous les rôles, les ministres présents faisaient les pots de fleurs. Avant de devoir se charger du service après-vente.

Le gaffeur Pap Ndiaye et la stakhanoviste Carole Grandjean se démènent pour justifier une nouvelle réforme, donner leur définition d'une revalo et faire la promotion d'un pacte et de ses briques. Briques que Recteurs, DASEN, IEN et personnels de direction sont priés de faire accepter par les enseignant·es. Dans la voie pro, contrairement à la voie générale et technologique, ce ne sont pas des briques indépendantes que le ministère a présentées mais le mur complet (composé de 6 briques à piocher parmi 8 missions possibles). C'est donc un mur que Macron propose aux PLP. Mur qui constitue le bras armé de sa réforme découpée en 12 mesures, dont les finalités sont la destruction des LP, l'externalisation des missions de service public et la fin du statut.

Ce mur n'est pas sans nous rappeler cette image glaçante d'un président remontant seul les Champs-Élysées, vidés de tout public, à l'occasion de la commémoration du 8 mai. Ce mur qui l'isole d'un peuple tenu à distance.

Ce mur qu'il érige à chacune de ses sorties censées créer l'apaisement mais qui rencontrent toujours un concert de casseroles.

Quant au ministre Ndiaye, il n'est plus à une aberration près, notamment lorsqu'il envoie une circulaire demandant le report des conseils de classe à la fin juin alors qu'ils ont souvent déjà eu lieu, lorsqu'il invite les PLP victimes de suppression de poste à aller enseigner en primaire ou encore lorsqu'il promeut la mixité scolaire tout en scolarisant ses propres enfants dans l'une des meilleures écoles privées de France. Au mieux c'est une méconnaissance de nos métiers, au pire, de la provocation.

Dernière en date, au CSA ministériel, il a refusé de mettre le pacte au vote.

C'est donc un mur de briques insécable que le ministère veut imposer aux PLP, quitte à augmenter toujours plus leur temps de travail déjà bien important, selon les données mêmes de ses services.

Alors construisons toutes et tous ensemble un mur d'opposition pour cimenter notre refus de la réforme et notre refus de signer quelque pacte que ce soit !

Soutenez le SNUEP-FSU, adhérez dès maintenant pour 2023-2024 afin de défendre la voie pro, ses élèves et ses personnels.

Christophe MAYAM, Patrick BERNARD co-secrétaires académiques

Pour l'enseignement professionnel > Offensifs et engagés!



Syndicat spécifique de la voie pro

**Infos** Orléans - Tours

Juin 2023



# TRAVAILLER $\neq$ SE FORMER

POUR NOUS C'EST SE FORMER D'ABORD C'EST CLAIR!

Ensemble, Sauvons les lycées pros



## sommaire:

Page 1 : Édito

Pages 2-3 : Réforme Macron des lycées pros : profs et élèves au service de l'économie

Page 4 : Les dangers du Pacte lycée pro, École de production de Salbris

Page 5 : Vie syndicale (caisse de grève, crise du recrutement, calendrier 2023-2024 du SNUEP-FSU Orléans-Tours

Page 6 : CAPA (recours RDV carrière, Intra, Promotions HC et Cl. Exc.)

Pages 7-8 : Bulletin de pré-adhésion et tarifs

# **RÉFORME MACRON des LYCÉES PROS:**

La VRP Carole Grandjean multiplie les visites de LP pour répandre la bonne parole sur la réforme avant même d'en éclaircir tous les contours, les cadres de l'Éducation nationale sont priés de vendre le Pacte avant même que les textes ne soient publiés. La période est peu propice aux mobilisations - PLP focalisés sur les examens, moins présents dans les établissements - mais le SNUEP-FSU agit pour déconstruire les éléments de langage et les arguments fallacieux, pour obtenir des éclaircissements sur les points obscurs et inquiétants.

### UN PROJET POUR LA NATION ET POUR LES ÉLÈVES?

C'est ainsi que le recteur de l'académie Gilles Halbout présente la réforme, en essayant de rassurer sur son objectif, dans une interview parue le 24 mai dernier dans La République du Centre et Le Berry Républicain. Le SNUEP-FSU s'est fendu d'un communiqué de presse pour mettre les vrais enjeux au centre du débat. Extraits.

« Une ritournelle classique pour commencer : les jeunes sont mal orientés. Cela n'a pas empêché une mise à l'écart progressive des psy-EN, trop peu nombreux, désavoués, maltraités, confrontés à des réformes incessantes de l'orientation. Spécialement formés, ils et elles sont pourtant les mieux à même de connaître les filières, les taux de pression, la psychologie adolescente, les freins culturels des familles. Désormais, on demande aux enseignants, non formés, pas toujours stabilisés dans le même établissement ni la même région, de révéler aux élèves l'éventail des possibilités de formations. Illusoire.

Ensuite, la réforme viserait à renforcer les savoirs. Cet objectif était déjà affiché par la réforme Blanquer qui a... réduit les heures de cours et créé des dispositifs complexes [...]. La réforme Macron ajoute une rustine sur les « fondamentaux », qui nécessite que les professeurs de maths et de français acceptent de travailler plus. Pas de quoi regonfler leur motivation.

Troisième objectif: réinventer le 3<sup>e</sup> trimestre en fin de bac pro. Il s'agit en fait de réduire la dernière année, avec des épreuves d'examen en mars, malgré les constats de la réforme du bac général et technologique: élèves absentéistes et démotivés dès lors qu'il n'y a plus d'enjeu au 3<sup>e</sup> trimestre. Pour le bac pro, la réforme va supprimer des heures de cours sur les disciplines non fondamentales pour la poursuite d'études, accentuer la pression sur les lieux de stage en fin d'année et inciter les jeunes à ne pas poursuivre leurs études dès lors qu'il y a du travail dans leur secteur. Le projet de société d'élévation des niveaux de qualification pour tous a vécu.

Quatrième objectif: créer un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel pour aider les jeunes à trouver des stages et à s'insérer. Or il existe déjà des DDF, parfois aidés par des assistants techniques, jamais cités depuis les annonces du président alors qu'il s'agit pour l'essentiel de leur travail! Doit désormais s'ajouter (se substituer?) un personnel administratif dédié: enseignant en reconversion (comprendre: à cause de la fermeture de sa filière, donc pas par choix), ou personnel extérieur à l'Éducation nationale (avec quelles compétences?), qui découvrira les problématiques adolescentes et familiales.

Cinquième point évoqué par le recteur: les entreprises ont besoin de jeunes qualifiés. Mais les exemples cités (métiers d'aide à la personne au sens large, depuis l'auxiliaire de vie jusqu'à l'aide-soignant) sont des métiers difficiles, mal payés, parfois à temps partiel. D'autres métiers sont en tension... mais les formations ne font pas le plein (maintenance et chaudronnerie industrielles, métiers de l'électricité et de l'électronique...). Les besoins locaux ne correspondent pas toujours aux envies des jeunes, qui sont aussi peu mobiles. L'adéquationisme est une illusion.

Enfin, les enseignants ne sont pas dupes. [...] Toute la réforme repose sur un travail supplémentaire de leur part, sur des contrats individuels (le « pacte ») qui mettront à mal leur statut et le collectif. S'il y a plus de stages pour les élèves, mécaniquement il y aura moins d'heures de cours, donc moins d'enseignants et plus de travail pour ceux qui restent.

La communication autour de la réforme des lycées professionnels laisse volontairement de côté un aspect essentiel, la formation, et le temps consacré à la préparation d'un diplôme. Le temps passé par un lycéen en entreprise ou en structure d'accueil est à interroger en ce sens. » [...]

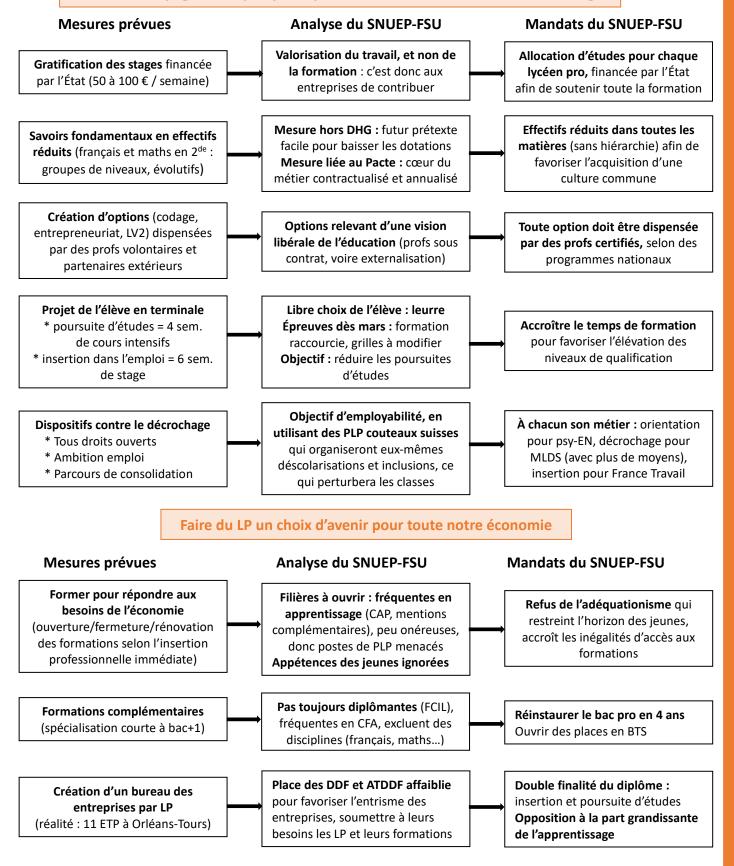
Pour toutes ces raisons et pour d'autres (profonde désorganisation des lycées professionnels mis au service des entreprises), le SNUEP-FSU s'oppose à cette réforme rétrograde qui n'est en rien un « projet pour la nation et pour les élèves », seulement une réponse à une vision idéologique et économique de court terme.

# PROFS et ÉLÈVES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE



### **DES MESURES PASSÉES AU CRIBLE**

Mieux accompagner chaque lycéen professionnel et lutter contre le décrochage



→ L'ensemble des mesures, accompagnées par le Pacte PLP, vise à traiter nos élèves comme des adultes en formation continue, à casser le statut des PLP pour transformer ceux-ci en accompagnants pour l'emploi et à transformer les lycées pros en centres de préparation à l'emploi, au service des entreprises locales pour pallier au manque de main-d'œuvre dans certains secteurs demandant peu de qualifications.

# LES DANGERS DU PACTE LYCÉE PRO

Toutes les organisations syndicales, du public comme du privé, dénoncent les Pactes que le gouvernement veut imposer aux enseignants, du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>d</sup> degré.

- → Celles qui siègent au comité social d'administration du ministère de l'Éducation Nationale (CSAMEN) ont claqué la porte lors de la séance du 31 mai : le ministère refusait de mettre au vote les textes du Pacte.
- → Le principal syndicat des chef·fes d'établissement dénonce la pression inacceptable qui leur est faite pour mettre en place en urgence un Pacte qu'ils n'ont pas demandé et ne soutiennent pas.
- → Le SUI-FSU, syndicat des inspectrices et inspecteurs, dénonce les injonctions qui leur sont faites pour mettre en place le Pacte, au plus vite, en l'absence même de tout texte officiel.

### Les motifs ne manquent pas :

- Charge de travail supplémentaire.
- Hausse des inégalités (entre élèves, hommes/femmes, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré...).
- Logique managériale de mise en concurrence des enseignants.
- Remise en cause de notre statut.
- Objectifs déconnectés des besoins réels.

Motion pour CA: vous trouverez sur notre site orleans.snuep.fr/ un modèle de motion à présenter et faire voter au Conseil d'administration de votre établissement.

### RENDRE LES PLP COMPLICES D'UNE DOUBLE DESTRUCTION

Le Pacte lycée pro est le plus absurde et le plus caractéristique de la stratégie ministérielle : amener les enseignant es à mettre en œuvre des réformes... auxquels ils et elles s'opposent. Par la carotte financière. Cette arme permettra d'abattre les lycées professionnels, de fusiller le statut des PLP. Signer le Pacte, c'est :

- souhaiter qu'un lycée soit géré comme une entreprise.
- entrer dans une logique individualiste et tourner le dos au collectif.
- passer un contrat avec des chef·fes d'établissement auguel on se soumet.
- renoncer à son droit à la carrière, avec des grilles d'évolution permettant de se projeter, au profit de rémunérations variables chaque année.
- accepter l'annualisation de son travail, donc un temps de travail flexible, au gré des besoins (toute l'année sous astreinte, hors emploi du temps).
- contribuer à la désorganisation des classes de terminale en organisant l'intervention de Pôle emploi sur les heures de cours et une immersiongarderie (4 mois max.) d'élèves non insérés professionnellement.
- contribuer à la baisse des DHG (dédoublements de 2<sup>des</sup> conditionnés au pacte) et à la fin des IMP.
- accepter le déclassement salarial et une compensation avec des heures supplémentaires non prises en compte pour la retraite.
- accepter de faire plus de 2h supplémentaires face aux élèves, en plus des 2h déjà non refusables.
- accepter de basculer, sans formation, vers des missions propres aux psy-EN, aux agents des MLDS et de Pôle emploi.



Le Conseil régional a accordé plus de 300 000 € à cette « école » privée hors contrat ouverte en 2021 et soutenue par de grands groupes industriels (comme Total). Ce modèle est pourtant réactionnaire : il fait travailler gratuitement des mineurs, décrocheurs, qui « apprennent » en répondant à des commandes, un tiers du temps étant réservé à l'enseignement général. 18 jeunes se répartissent sur les 2 années d'un CAP industriel. Mais un bac pro TRPM devrait ouvrir en septembre, avec ses 2 options (usinage et outillage), malgré la présence de la première dans 3 LP proches : Vierzon, Blois et Orléans.

Seules une partie de la majorité régionale (!) et la FSU s'opposent à ce soutien et viennent de contraindre le président F. Bonneau et ses alliés de droite et d'extrême-droite à retarder le doublement de cette subvention. Une visite (tardive) a été effectuée pour vérifier l'utilisation de cette subvention. Il n'en reste pas moins que soutenir ce modèle - qui se développe en France - revient à soutenir, idéologiquement et avec l'argent public, une libéralisation totale de la formation professionnelle, en utilisant une main-d'œuvre gratuite.



# **VIE SYNDICALE**



### **CAISSE DE GRÈVE : y contribuer, en bénéficier**

Nombre de collègues ont multiplié les jours de grève pour combattre la réforme des retraites. La loi est promulguée, mais le combat continue pour en exiger le retrait. Le bureau académique du SNUEP-FSU a décidé d'ouvrir une caisse de grève provisoire, afin de soutenir financièrement les adhérent es qui refusent cette loi injuste.

Y participer : Afin d'alimenter ce fonds de soutien aux adhérent es grévistes, nous faisons appel à la solidarité du plus grand nombre: participation par chèque ou virement (RIB fourni sur demande).

- \* Pour les adhérents à jour de cotisation : sous forme d'une sur-cotisation avec bénéfice de la déduction fiscale - sous forme de don sans déduction fiscale
- \* Pour les sympathisants non adhérents : sous forme de don sans déduction fiscale

En bénéficier: après 2 jours de grève, le 3<sup>e</sup> et les suivants peuvent, sur demande d'un·e adhérent·e à jour de cotisation, faire l'objet d'une compensation financière de 20 €/jour, sur présentation des bulletins de salaire où figurent les retraits.

### LA CRISE DU RECRUTEMENT S'ENRACINE

Les résultats d'admissibilité aux concours du CAPLP permettent déjà d'affirmer que tous les postes de professeurs de lycée professionnel ne seront pas pourvus à la rentrée prochaine. 1370 postes étaient offerts au concours externe (comme l'année dernière) et 125 au 3<sup>ème</sup> concours (+ 50 postes). Les candidats étaient plus nombreux que l'an dernier (respectivement + 11 % et +27 %), mais restent 32 % de moins qu'en 2019.

Surtout, il n'y a que 1,2 admissible par poste au concours externe et 1,5 au 3<sup>e</sup> concours, alors qu'il en faut 2,1 par poste ouvert pour assurer le renouvellement.

Certaines disciplines sont même en dessous de 1, c'està-dire qu'il y a moins de candidats que de postes mis à disposition. Le "choc d'attractivité" promis par le ministre l'an dernier n'a manifestement pas eu lieu!

La voie est libre pour les jobs dating et autres recrutements en 30 minutes afin de placer coûte que coûte, devant les élèves, des adultes formés à la va-vite. Pour le SNUEP-FSU, l'attractivité du métier passe par une vraie revalorisation de la profession, en améliorant les conditions de travail et de rémunération.

### Quelques exemples :

- Concours externe: Biotechnologies, option santé-environnement: 180 postes, 144 admissibles.
  - Design et métiers d'art : 58 postes, 54 admissibles.
  - Génie civil, option construction et réalisation des ouvrages : 23 postes, 18 admissibles.
  - Génie civil, option équipements techniques-énergie : 24 postes, 18 admissibles.
  - Génie électrique, option électrotechnique et énergie : 46 postes, 45 admissibles.
  - Génie industriel, option bois: 15 postes, 9 admissibles
  - Langues vivantes-lettres, option allemand-lettres: 5 postes, 4 admissibles.
  - Langues vivantes-lettres, option anglais-lettres: 85 postes, 107 admissibles.
  - Lettres histoire et géographie : 160 postes, 216 admissibles.
  - Mathématiques physique chimie : 245 postes, 186 admissibles.

<u>3ème concours</u>: - Mathématiques - physique chimie: 35 postes, 24 admissibles.

### CALENDRIER 2023-2024 du SNUEP-FSU d'Orléans-Tours

Congrès: le SNUEP-FSU tiendra son prochain congrès national à Limoges, du 25 au 29 mars 2024. Il sera précédé d'un congrès académique en janvier 2024. Tou te s les adhérent es sont convié es à venir débattre autour des textes préparatoires qui serviront de base à l'élaboration des futurs mandats.

**Conseil académique de rentrée :** il se déroulera à Blois le 25 septembre 2023.

### Stages de formation syndicale :

- Droits et devoirs des PLP : à Tours au cours du 1er trimestre
- DHG et Conseil d'administration : en décembre 2023 (1 à Vendôme et 1 autre à Vierzon).

# **INFOS DES COMMISSAIRES PARITAIRES**

### CAPA recours de l'appréciation finale du RDV de CARRIÈRE du 3 avril

Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, cette année scolaire a vu la mise en place de la nouvelle CAPA 2<sup>nd</sup> degré (intercorps) issue de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Ce sont donc désormais 19 militant es élu es qui siègent pour représenter les personnels enseignants (certifié es, agrégé es, PLP, PEPS), psy-EN et CPE. Avec la victoire de la FSU, 9 titulaires et 9 suppléant es (dont 3 SNUEP) défendent les dossiers face à l'administration.

Cette nouvelle configuration a plusieurs conséquences. Premièrement, elle prive les PLP de leur propre CAPA au cours de laquelle les problématiques spécifiques liées à la voie pro pouvaient être évoquées de manière approfondie. Elles sont maintenant diluées dans une CAPA logiquement plus longue et plus éprouvante. Ensuite, elle a une répercussion sur le travail des militantes qui sont confrontées à la mise en commun des commissions disciplinaires, ce qui alourdit leur charge de travail et les rend moins disponibles.

### Répartition des RDV

PLP	2020-2021	2021-2022
1 <sup>er</sup>	64	49
2 <sup>e</sup>	66	61
3 <sup>e</sup>	61	69
Total	191	179

### Répartition des appréciations

PLP	2020-2021	2021-2022
Excellent	29,6 %	28,5 %
Très satisfaisant	44 %	43,8 %
Satisfaisant	26,4 %	22,9 %
A consolider	0,0 %	1,7 %

12 PLP ont fait un recours gracieux (-14 par rapport à l'an passé) dont 10 concernant le 3<sup>e</sup> RDV. 8 demandes ont été satisfaites (toutes concernant le 3<sup>e</sup> RDV).

Parmi les 4 non satisfaits, 2 PLP sont allés au bout de la démarche en saisissant la CAPA.

1 collègue, suivi et défendu par le SNUEP-FSU, a eu gain de cause avec un avis final revu à la hausse.

Nous rappelons encore que l'avis porté lors du 3<sup>e</sup> rendez-vous de carrière est pérenne jusqu'au passage à la hors-classe : il est donc essentiel de ne pas se contenter d'un avis que l'on considère injuste.

\* Avancement accéléré : - au 7<sup>e</sup> échelon : 14 promu·es (8 femmes et 6 hommes) ; 20 promu·es l'an dernier. - au 9<sup>e</sup> échelon : 19 promu·es (8 femmes et 11 hommes) ; 21 promu·es l'an dernier.

Tou·tes les adhérent·es du SNUEP-FSU ont été informé·es de la décision les concernant dès la publication de l'arrêté.

### **PHASE INTRA des MUTATIONS 2023**

Le SNUEP-FSU a accompagné les collègues tout au long du processus. En amont et pendant la phase de saisie des vœux du 13 au 27 mars 2023. Les adhérent·es ont bénéficié le 15 mars d'une réunion d'information en visio.

Il en a été de même pendant la phase de vérification et de contestation des barèmes du 10 au 25 mai.

Les barèmes désormais fixés, les participant es connaîtront les résultats définitifs le 20 juin.

En parallèle d'un éventuel recours, les participantes non satisfaites du résultat peuvent formuler, avant le 26 juin, une demande d'affectation à titre provisoire pour 2023-2024.

### PROMOTIONS à la HORS CLASSE et à la CLASSE EXCEPTIONNELLE

Hors Classe: résultats à paraître sur le portail intranet académique (PIA).

Classe Exceptionnelle : résultats prévus en juin-juillet.



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,

1ère fédération de l'Éducation nationale.

### **BULLETIN DE PRÉ ADHÉSION 2023-2024**

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2024

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

SNUEP-FSU - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS Cedex

Courriel:: sa.orleans-tours@snuep.fr

**Site**: https://orleans.snuep.fr **Tél**: 06 28 34 66 26

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN



### MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es

marker de rempin dempretement et areizaansi.	
Ancien·ne adhérent·e □ oui N°: □ non	ACADÉMIE (au 01/09/2023) : Orléans - Tours
☐ M. ☐ Mme Date de naissance : / /	SITUATION ADMINISTRATIVE
NOM:	□ PLP □ CPE □ AED □ AESH
Nom de naissance :	□ Titulaire □ Stagiaire <b>99€</b>
Prénom:	☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle
Adresse complète :	Échelon au 01/09/23 : Depuis le : / /
	Contractuel-le en
	□ Retraité·e □ en congé □ sans emploi
Tél. fixe : portable :	Emploi particulier: (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection,
E-mail:	ZR, congésdivers):
	Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un
Discipline précise :	crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *
Code (si connu):	*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.
AFFECTATION:	
□ LP SEP□ □ SEGPA □ EREA	Journal FSU (« POUR ») : ☐ Numérique ☐ Papier
□ Collège □ Lycée □ Supérieur □ FC	RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Nom de l'établissement :	Temps partiel : % Montant : €
RNE (facultatif):	Mode de paiement : Prélèvement en □ x 3 □ x 6
Ville :	☐ Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
Si TZR, Étab d'exercice :	Chèque-s: □ x 1 □ x 2 □ x 3
Rattachement administratif:	Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.
fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduin d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adress	eant au SNUEP-FSU.
DEMANDE DE PRÉLÉVEMENT AUTOMATIQUE choisis en 2023-2024 le prélèvement automatique de ma cotisat à la même date et je serai averti·e de son renouvellement à chaque re ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisin	tion. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivante entrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires
Je soussigné·e autorise l'éta	iblissement teneur de mon compte à prélever
□ en <b>3 fois</b> la somme de€ soit pour chaque prélèveme	ent €
le 3 des mois suivants : novembre 2023, janvier 2024, mars 2024  □ en <b>6 fois</b> la somme de € soit pour chaque prélèveme	ont 6
le 3 des mois suivants : novembre 2023, décembre 2023, janvier 2024, février 20	
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUEP à envoyer des instructions à vo instructions du SNUEP.  Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de	la convention que vous avez passée avec elle.
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	,
NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
	SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS
IBAN   _	Paiement : ⊠ récurrent / répétitif
	/
BIC (Bank Identification Code)   _   _   _   _   _   _   _	
	Signature :
Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en	cas de prélèvements.

Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements



# **MONTANTS DES COTISATIONS DE PRÉ-ADHÉSION 2023-2024**

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2024

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

### COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

69€

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

☐ AEQU:24€

105€

96 €

114€

	Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	120	138	144	150	156	165	177	186	198	210
	Coût réel mensuel après crédit <b>d'impôts</b>	2,80	3,40	3,91	4,08	4,25	4,42	4,68	5,02	5,27	5,61	5,95
	Hors Classe	189	198	213	228	243	255	261				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,36	5,61	6,04	6,46	6,89	7,23	7,40				
	Classe exceptionnelle	222	234	246	264		282	294	309			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,29	6,63	6,97	7,48		7,99	8,33	8,76			

### **AUTRES COTISATIONS:**

Cotisation annuelle

- Stagiane . 33 € (tanii unique in	ideperidamment du rec	iassement) — AED	.24€ □ AESH	24	nent. 24 €
Contractuel·les					
Traitement mensuel BRUT	Inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus
Cotisation annuelle	39 €	60 €	81 €	99 €	120 €
Retraité·es* - PLP et CPE					
Pension mensuelle BRUTE	Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus

87 €

Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 150 euros revient au final à 51 euros, soit 4,25 euros par mois.

<sup>\*</sup> Pour les retraité es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)